

## Spectacle de Noël inter-CE 2022

### Contrat de vente

Entre, le CE / COS / Association..... représentée par .....  
Ci-après dénommée «**la collectivité**»

Et **SAVATOU**, 29 Avenue Jean Jaurès 73007 Chambéry Cedex,  
Représentée par son Président, Alain Ferrero,

Il est convenu ce qui suit :

**SAVATOU** s'engage à donner dans le cadre de l'animation "Spectacle de Noël", des représentations des spectacles décrits au bas du présent contrat, et ce dans les conditions définies ci-après.

### Spectacle Célésta:

#### Article 1 : Spectacle et réservation

La **collectivité** s'engage à réserver lors des représentations du spectacle décrit dans la fiche descriptive jointe :

Séances	10/12/22 14h	10/12/22 17h
Nombre de places		

#### Article 2 : Prix de vente et règlement

En contrepartie de ce qui précède, la **collectivité** s'engage, de manière ferme et définitive, à verser la somme de :

Nombre de places :                      Tarif unitaire : 19€                      Total TTC : .....€

Le règlement des sommes dues à **SAVATOU** s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature du contrat, soit .....€
- le solde à réception de la billetterie (courant septembre), soit.....€

**Le prix accordé est garanti dans le cadre d'une adhésion de votre structure à la date du spectacle (10/12/2022).**

Contrat à renvoyer par courrier à Savatou :  
1102 Avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères  
Ou par mail à [samantha@savatou.fr](mailto:samantha@savatou.fr)

Toutefois, la collectivité a la possibilité de modifier le nombre de places commandées **jusqu'au 9 Septembre** dans la limite des 50% déjà payé. Sans demande de modification à cette date le nombre indiqué dans le présent contrat est ferme et définitif.

Les places seront attribuées prioritairement en fonction de la date d'enregistrement des contrats signés et de la date de réception du règlement correspondant.

### Article 3 : Obligations des parties

#### **SAVATOU :**

- fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Le spectacle comprendra tous les éléments artistiques et techniques nécessaires à sa représentation.
- assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, du personnel attaché au spectacle, et les droits SACEM afférents.
- s'engage à fournir la salle et les équipements techniques en ordre de marche. Le contrôle, l'installation, et la sécurité des spectateurs et participants sont à sa charge et sous sa responsabilité.
- fournira les billets pour accéder à la salle de spectacle.

#### **La collectivité. :**

- s'engage à être présente le jour de la représentation pour assurer l'accueil de ses ressortissants.
- s'engage à leur **remettre au préalable les billets** nécessaires au contrôle d'entrée et à leur fournir toutes les informations utiles au bon déroulement du spectacle.

### Article 4 : Annulation

Le présent contrat peut être suspendu ou annulé dans les seuls cas reconnus de force majeure (tempête, inondation, incendie, grève, guerre...), de plein droit et sans indemnités.

Dans ce cas de figure, une négociation entre **SAVATOU** et la **collectivité** peut être envisagée pour reporter ledit spectacle.

En cas d'annulation de la part de la collectivité en dehors de ce cadre, des frais d'annulation seront dus par la collectivité selon les modalités suivantes, dans le cadre d'une annulation partielle ou totale :

- **Annulation du 10 septembre au 31 octobre : 60% de frais par place annulée**
- **Annulation du 1<sup>er</sup> novembre à la date du spectacle en question : 100% de frais par places annulée**

En cas d'empêchement majeur de l'un des artistes, une prestation de remplacement, de valeur égale, pourra être proposée par **SAVATOU**. Si elle est acceptée par la **collectivité** en lieu et place du spectacle convenu, elle fera l'objet d'un avenant au présent contrat et ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou remboursement. Si elle n'est pas acceptée, l'acompte sera remboursé intégralement. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Dans le cas où l'association SAVATOU se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter les termes du présent contrat en raison d'un événement de force majeure lié au Coronavirus (COVID-19), l'exécution du présent contrat sera suspendue et l'événement sera reporté d'office en 2023. **Il n'y aura pas de remboursement mais un report sur une date en 2023.** En tout état de cause, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée.

#### Article 5 : Validité du contrat

Un exemplaire du présent contrat devra nous être retourné contresigné, accompagné du chèque d'acompte, dans les 8 jours qui suivent la date d'établissement sous peine d'être caduque. Une facture sera émise, au plus tard le jour du spectacle, avec l'ensemble des prestations prévues au présent contrat.

#### Article 6 : Litige

En cas de litige sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, les parties, à défaut d'accord amiable, feront attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Chambéry.

#### Article 7 : Espace goûter

Des espaces goûter adaptés à vos besoins peuvent vous être proposés sur devis. Vous pouvez adresser votre demande à l'adresse [samantha@savatou.fr](mailto:samantha@savatou.fr) en précisant le nombre de personnes qui seront présentes et vos autres besoins éventuels (décoration, père Noël, goûter, ...).

Fait à....., le ..... en 2 exemplaires

SAVATOU

**la collectivité \***

Signature +mention manuscrite "Lu et approuvé"

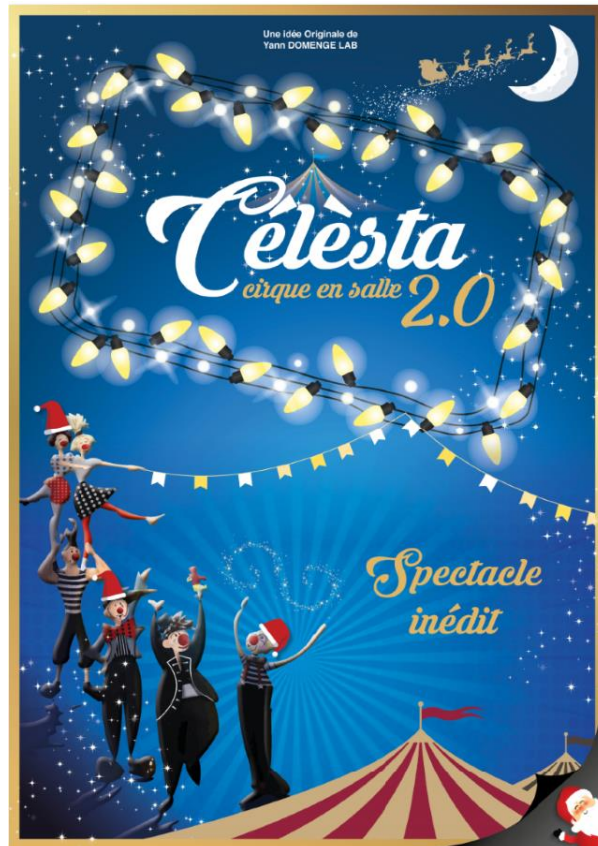
## Célésta

*Le Summum - Grenoble*  
Samedi 10 décembre 2022  
14h et 17h  
1h10 de spectacle

« Célésta », c'est du cirque contemporain, renommé en France, sans animaux, composé uniquement de performances artistiques touchant un large public. Vous allez suivre l'histoire d'une famille de Circassiens à travers différentes performances : aérienne, trapèze...

L'émotion, la sensibilité, l'humour et l'amour sont les ingrédients clés de ce spectacle. C'est un spectacle familial, avec 12 artistes, haut en couleurs et riche en émotions, rythmé pour atteindre la sensibilité de tous !

Un spectacle accessible à tous et à toutes, petits et grands (à partir de 2 ans)



Contrat à renvoyer par courrier à Savatou :  
1102 Avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères  
Ou par mail à [samantha@savatou.fr](mailto:samantha@savatou.fr)